

**Extrait du registre des délibérations du Conseil
d'Administration de la Régie « LES EAUX DU PAYS
BASTIAIS »**

Séance du 21 février 2023

Nombre de Membres :

- Afférents au Conseil d'Administration :9
- En exercice :9
- Présents à la séance : 5
- Qui ont pris part à la délibération : 5
 - POUR : 5
 - CONTRE :0
 - ABSENTION :0

Date de la convocation : 14/02/2022

L'an deux mille vingt-trois le 21 du mois de février, à **14 : 00 heures**, le Conseil d'Administration de la Régie « LES EAUX DU PAYS BASTIAIS », régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la mairie de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI, Président du Conseil d'Administration.

Le Président, après avoir ouvert la séance et fait procéder à l'appel, constate que **le quorum est atteint** : 5 conseillers **présents** : M. Pierre SAVELLI, Gérard ROMITI, Philippe PERETTI, Paul TIERI, Michel ROSSI et 4 conseillers absents : M. Louis POZZO DI BORGO, M. Jean ZUCCARELLI, M. Jean-Jacques PADOVANI, M. Jean-Charles LEONARDI.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'**élection d'un secrétaire** parmi les membres présents. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Monsieur Paul TIERI a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération n°213 du-21022023

Domaine : Passation d'Actes fonciers.

Vu les dispositions de l'article R.2221-28- 6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis relatif aux seuils de procédure formalisé publié au JORF du 09 décembre 2021.

Vu les statuts de la régie, et notamment son article 7 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de Bastia en date du 15 Avril 2015 approuvant les statuts de la régie « les Eaux du Pays Bastiais » ;

Vu la délibération du conseil d'administration en date du 23 novembre 2015 relative à la délégation donnée par le conseil d'administration au directeur ;

Vu la délibération du 29 Octobre 2020 du conseil communautaire de la CAB désignant le Président et les Vice-présidents et le Président de la régie Les Eaux du Pays Bastiais ;

Vu le contrat à durée indéterminée daté du 13 novembre 2021 de M. Bernard BOMBARDI en qualité de directeur général de la régie ;

Considérant la nécessité pour la régie de disposer de la maîtrise foncière des terrains utiles dans le cadre de diverses opérations (travaux d'investissement, régularisation foncière d'ouvrages existants,...).

*Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le
Et notification ou publication du
Le Président,*

Accusé de réception en préfecture
02B-812962611-20230222-2023-213-DE
Date de télétransmission : 22/02/2023
Date de réception préfecture : 22/02/2023

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration de la Régie « LES EAUX DU PAYS BASTIAIS »

Séance du 21 février 2023

Délibération n°213 du-21022023

Domaine : Passation d'actes fonciers.

Le Président ayant donné lecture du rapport n°3

Après en avoir délibéré, par 5 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

1/ Autorise le directeur en vue de la passation d'actes dans le cadre des opérations suivantes :

Opération :	Type d'acte :
Cabine de pompage Suerta	- Acquisition de l'emprise du local - Servitude de passage de canalisation en tréfond
Réservoir Furiani 1000	- Acquisition de l'emprise du réservoir - Servitude de passage
Dévoiemment DN 500 Commune de Biguglia	- Conventions d'occupation temporaire domaines public/privé communaux - Conventions d'occupation temporaire de terrains privés - Servitudes de passage en tréfond de canalisation domaines public/privé communaux
Renouvellement des réseaux amiante ciment Cardo/Mucchiette/Guaitella/Alzeto/Grisgione/Aneto	- Conventions d'occupation temporaire de terrains privés - Servitudes de passage de canalisations en tréfond
Extension réseau AEP Techja Chinchine	- Convention d'occupation temporaire de terrain privé - Servitude de passage de canalisation en tréfond
Dévoiemment DN 300 Pietranera-Miomo	- Conventions d'occupation temporaire de terrains privés - Servitude de passage de canalisation en tréfond sur le domaine communal
Servitude de passage anciens chemins ruraux San Martino di Lota x 2 ?	-Servitudes de passage de canalisation en tréfond
Régularisation servitude de passage Parc Louisa	-Servitude de passage de canalisation en tréfond
Extension réseau assainissement Paterno	-Servitude de passage de canalisation en tréfond
Extension réseau eau potable Bassanese	Servitude de passage de canalisation en tréfond Convention d'occupation temporaire

2/ Dit que la présente délibération sera publiée en la forme accoutumée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le
Et notification ou publication du
Le Président,

Accusé de réception en préfecture
02B-812962611-20230222-2023-213-DE
Date de télétransmission : 22/02/2023
Date de réception préfecture : 22/02/2023